

# Compte-rendu du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden du 14 Décembre 2021

*LE MARDI 14 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle AVEL DRO à PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOC'H, Présidente.*

**Présents** : BERRIVIN Annie, BUREL Michèle, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, HUIBAN Dominique, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOC'H Josiane, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MIAGOUX Jean-Pierre, PEREIRA Sandra, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, RASSENEUR Emmanuelle, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

**Représentés** : ANDRO Dominique (Pouvoir à Michel BUREL), DROGUET Cyril (Pouvoir à Sandra PEREIRA), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à Gilles KEREZEON), KERVEVANT Nathalie (Pouvoir à Josiane KERLOC'H), LE BERRE Hélène (Pouvoir à Claude KERDRANVAT), LE BLEIS Jean-François (Pouvoir à Franck PICHON), MARLE Jean-Claude (Pouvoir à Paul CORNEC), PORS Olivier (Pouvoir à Emmanuelle RASSENEUR), RONARC'H Philippe (Pouvoir à Michèle BUREL).

**Absents excusés** : ALAIN Jacques, CARDUNER Carole, PERON Sophie

**Secrétaire de séance** : Jean-Pierre MIAGOUX

**Date de convocation et de transmission** : 8 Décembre 2021

*Membres en exercice : 35*

*Présents/représentés : 32*

*Votants :*

*- dont « pour » : 32*

*- dont « contre » : 0*

*- dont abstention : 0*

\*\*\*\*\*

**Objet 1-1.1 : FINANCES – BUDGETS ANNEXES 2022-Budget primitif Déchets 2022**

**Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget proposé pour 2022.**

\*\*\*\*\*

**Objet 1-1.2 : FINANCES – BUDGETS ANNEXES 2022 - Budget primitif Assainissement Collectif 2022**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, adopte le budget proposé pour 2022.**

\*\*\*\*\*

**Objet 1-1.3 : FINANCES – BUDGETS ANNEXES 2022 - Budget primitif Assainissement Non Collectif 2022**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, adopte le budget proposé pour 2022.**

\*\*\*\*\*

**Objet 1-1.4 : FINANCES – BUDGETS ANNEXES 2022 - Budget primitif Eau potable 2022**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, adopte le budget proposé pour 2022.**

\*\*\*\*\*

**Objet 1-2.1 : FINANCES – TARIFS DECHETS 2022 - Redevance d’enlèvement des ordures ménagères des particuliers**

**Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, adopte pour 2022, les tarifs pour la Redevance d’enlèvement des ordures ménagères des particuliers.**

\*\*\*\*\*

**Objet 1-2.2 : FINANCES – TARIFS DECHETS 2022 - Redevance d’enlèvement des ordures ménagères des professionnels**

**Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, adopte pour 2022, les tarifs pour la Redevance déchets des professionnels.**

\*\*\*\*\*

**Objet 1-2.3 : FINANCES – TARIFS DECHETS 2022 - Redevance des apports des professionnels**

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte pour 2022, les tarifs des apports des professionnels à la déchèterie de Pouldreuzic, compte tenu de la fermeture aux professionnels de la déchèterie de Pouldreuzic au cours du premier semestre 2022.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-3.1 : FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES - Budget Administration Générale : DM n° 3/2021**

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°3-2021/Administration Générale.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-3.2 : FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES - Budget Equipements Communautaires : DM n° 5/2021**

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°5-2021/Equipements Communautaires.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-4 : FINANCES – FRAIS DE SIEGE ET REMBOURSEMENTS DE SALAIRES POUR 2021**

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à procéder au mandatement et émission des titres de recettes nécessaires à l'imputation des frais de siège et remboursements de salaires, pour l'année 2021, sur les budgets concernés.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-5.1 : FINANCES – VIREMENTS ENTRE BUDGETS SUR L'EXERCICE 2021- Virement Budget Administration Générale vers les autres budgets pour équilibre**

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à émettre les titres de recettes et mandats de dépenses, pour les virements à réaliser en 2021 du budget Administration Générale vers les autres budgets.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-5.2 : FINANCES – VIREMENTS ENTRE BUDGETS SUR L’EXERCICE 2021-  
Remboursement Assainissement Collectif à Administration Générale**

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, valide le versement de la somme de 100 000 € au budget Administration Générale sur 2021, par le budget Assainissement Collectif, à titre de remboursement.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-6 : FINANCES – AUTORISATION D’ENGAGEMENTS EN INVESTISSEMENT SUR 2022 DANS  
L’ATTENTE DU VOTE DES BUDGETS : ADMINISTRATION GENERALE, EQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES, ACTIVITE ECONOMIQUE, VOIRIE**

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise, conformément à la réglementation, la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2021, en attendant le vote des budgets 2022 qui interviendra dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Cette autorisation vaut jusqu’à la date de vote du budget primitif.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-7 : FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES OU  
PARTENAIRES–VERSEMENT D’ACOMPTES**

Sur proposition de Josiane KERLOC’H, Présidente, afin de permettre aux associations conventionnées ou partenaires de fonctionner en début d’année, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise la Présidente à verser des acomptes aux associations partenaires, en attente du vote du budget et du vote des subventions au titre de l’année 2022, dans les délais prévus par les conventions soit :

- À l’OTHPB, sur la base d’une subvention de fonctionnement de 142 000 € en 2021, versée par acompte d’1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 septembre,
- À l’association DIHUN sur la base de la subvention de fonctionnement de 162 207 € en 2021, versée par 1/3 le 15 janvier, le 15 avril et le 15 juillet.

\*\*\*\*\*

**Objet 1-8 : FINANCES – DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DETR (DOTATION  
D’EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX)**

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise la Présidente à solliciter, dans le cadre des enjeux retenus dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), une subvention DETR, pour l’opération intitulée « Optimisation des usines de production d’eau potable », pour

**répondre aux évolutions réglementaires sur la problématique des métabolites de pesticides, à hauteur de 50% des dépenses totales estimées à 4 260 000 € HT.**

\*\*\*\*\*

**Objet 1-9 : FINANCES – ASSAINISSEMENT / DEMANDE DE SUBVENTION A L’AGENCE DE L’EAU LOIRE BRETAGNE POUR LE TRAITEMENT DES BOUES PRODUITES DURANT L’EPIDEMIE DE COVID 19 (PERIODE ETE / AUTOMNE 2021)**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise la Présidente à solliciter les subventions auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne pour le traitement d’hygiénisation des boues pour la période été / automne 2021.**

\*\*\*\*\*

**Objet 2-1 : VOIRIE – CONVENTION VOIRIE**

**Sur proposition de Philippe STEPHAN, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, approuve les termes de la convention de gestion, pour l’exercice de la compétence voirie, sur le territoire du Haut Pays Bigouden et autorise la Présidente à signer la convention à passer avec les Communes du Haut Pays Bigouden.**

\*\*\*\*\*

**Objet 3-1 : EAU – DELEGATION DE MAITRISE D’OUVRAGE DE LA COMMUNE DE LANDUDEC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, valide les termes de la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage entre la Commune de Landudec et la Communauté de Communes et autorise la Présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d’ouvrage.**

\*\*\*\*\*

**Objet 3-2 : EAU – CONVENTION D’ACHAT D’EAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD POUR ALIMENTER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, valide les termes de la convention d’achat d’eau, entre la Communauté de Communes Pays Bigouden Sud et la Communauté de Communes Haut Pays Bigouden et autorise la Présidente à signer la convention, conclue pour une durée de 9 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2030.**

\*\*\*\*\*

**Objet 3-3 : EAU – TARIFS BORNE DE PUISAGE**

**Pour tenir compte du tarif d'achat des clés d'ouverture des bornes par la Communauté de communes et sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le tarif de vente des clés des bornes de puisage, à 90 € TTC et fixe le tarif de la caution, en cas de prêt, à 90 € TTC.**

\*\*\*\*\*

**Objet 4-1 : PERSONNEL – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;**

**Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurances souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités Locales et Etablissements territoriaux ;**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 ;**

**Vu le contrat d'adhésion aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire à caractère obligatoire du Centre de Gestion ;**

**Sur proposition de Jean-Louis Caradec, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adhère au contrat statutaire de l'assureur CNP Assurances/Courtier SOFAXIS d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31/12/2025 et autorise la Présidente ou son représentant à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques et aux services de prévention de l'absentéisme pour raisons de santé et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire proposées par le Centre de gestion.**

\*\*\*\*\*

**Objet 4-2 : PERSONNEL – SORT DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ABSENCE**

**Sur proposition de Josiane KERLOCH, Présidente, après avis favorable du Comité Technique, réuni le 14 décembre 2021, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide d'appliquer les dispositions relatives aux agents de l'Etat concernant le sort du régime indemnitaire en cas d'absence, aux agents de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, à effet du 1er janvier 2022.**

\*\*\*\*\*

**Objet 4-3 : PERSONNEL – MISE EN PLACE D’UNE PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA MUTUELLE**

Sur proposition de Josiane KERLOC’H, Présidente, après avis favorable du Comité Technique, réuni le 14 décembre 2021, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise le versement d’une participation à la mutuelle, au personnel de la Communauté de Communes (Fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé bénéficiant d’un contrat initial de 6 mois minimum) d’un montant brut mensuel de 15 € (montant au prorata du temps de travail pour agents à temps non complet et agents à temps partiel et montant versé dans la limite de la cotisation payée), à compter de 1er mars 2022 et inscrit les crédits nécessaires au budget.

\*\*\*\*\*

**Objet 4-4 : PERSONNEL – TEMPS DE TRAVAIL POUR 2022**

Sur proposition de Josiane KERLOC’H, Présidente, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, adopte le temps de travail pour 2022.

\*\*\*\*\*

**Objet 4-5 : PERSONNEL – RECOURS AUX CONTRACTUELS**

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, autorise la Présidente, pour l’année 2022,

- à recruter des agents contractuels, pour faire face à l’accroissement temporaire et saisonnier,
- à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles,
- à recruter des agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d’emplois dans l’attente d’un recrutement statutaire.

\*\*\*\*\*

**Objet 5-1 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE LOT 6 SUR LA ZONE D’ACTIVITE DE KERLAVAR A PLONEOUR LANVERN – PRIX DE VENTE ET REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Sur proposition de Josiane KERLOCH, Présidente, le Conseil Communautaire, donne son accord, à l’unanimité, sur la vente de la parcelle cadastrée section YI 381 (Issue de la parcelle cadastrée YI 182) sur la ZAE de Kerlavar, au prix de 20 € par m<sup>2</sup> et pour une surface de 1 972 m<sup>2</sup>, à la SCI CHPAKICE et autorise la refacturation à la SCI CHPAKICE de la somme de 406.06 € HT relative à la fourniture et à la pose d’un dispositif de comptage sur le réseau d’eau potable de cette parcelle.

\*\*\*\*\*

**Objet 6-1 : COMMANDE PUBLIQUE – AVENANT N°1 SUR LE MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU POTABLE - LANDUDEC\_PLOGASTEL St GERMAIN\_GOURLIZON**

**Sur proposition de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer l'avenant N°1, relatif au marché de maîtrise d'œuvre, pour l'amélioration du réseau d'eau potable, concernant les communes de Landudec, Plogastel Saint Germain et Gourlizon.**

\*\*\*\*\*

**Objet 7-1 : QUESTIONS DIVERSES – COMPTE RENDU DELIBERATIONS BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE 2021**

**Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations du Bureau Communautaire en date du 2 Décembre 2021.**

\*\*\*\*\*

**Fait et affiché à POULDREUZIC, le 21 Décembre 2021**

**La Présidente,**

**Josiane KERLOC'H**

